

Fwd: Dépôt de déclaration ICPE

1 message

Jessy WALOUA <jessy.waloua@gouv.nc>

8 octobre 2022 à 16:58

À : Gilles PROVOST <gilles.provost@gouv.nc>, Jacqueline WATHA <jacqueline.watha@gouv.nc>

**Jessy WALOUA**

Assistante de direction

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie

BP M2 - 98849 Nouméa Cedex

☎ (687) 27 02 49 - ToIP: 908-602

✉ jessy.waloua@gouv.nc

8 OCT. 2022



CE2022-DIMENC-74346

Pour notre environnement merci de n'imprimer ce mail que si nécessaire

----- Forwarded message -----

De : <francis@distillerie-boulouparis.nc>

Date: sam. 8 oct. 2022 à 12:54

Subject: Dépôt de déclaration ICPE

To: <dimenc@gouv.nc>

Cc: <contact@distillerie-boulouparis.nc>, <jordane@distillerie-boulouparis.nc>, <arnaud@distillerie-boulouparis.nc>

Bonjour Madame, Monsieur,

Nous vous transmettons en pièces jointes numériques ainsi que par lettre recommandée avec accusé de réception sous format papier en double exemplaire, un formulaire de déclaration au titre de la réglementation relative aux ICPE pour la Distillerie de Boulouparis SARL.

Nous avons repris la distillerie le 02/09/2019, avons échangé en août 2019 avec vos services qui nous avaient conseillé de présenter un nouveau dossier complet en lieu et place d'une demande de changement d'exploitant (mail du 09/08/2019 avec Madame Lauretta DEVAUX).

Nous vous souhaitons une bonne réception du présent dossier en espérant qu'il réponde à vos attentes.

Nous restons à votre disposition pour tous éventuels renseignements complémentaires.

Bien cordialement.

Jordane et Francis LATOUR, co-gérants de la Distillerie de Boulouparis SARL - Tél = 70.98.13



Sans virus.www.avast.com

5 pièces jointes

Déclaration ICPE Province-sud complétée et signée.pdf
275K


Justificatifs de pouvoirs Distillerie de Boulouparis SARL.pdf
386K


Plan de situation Distillerie de Boulouparis SARL.pdf
102K


Plan Georep Distillerie Boulouparis SARL.pdf
1426K

Direction de l'industrie, des mines et de
l'énergie de Nouvelle-Calédonie (DIMENC)
11er rue Unger
B.P. M2 – 98849 Nouméa Cedex
Tél. 27.02.30 - Fax 27.23.45
dimenc@gouv.nc

**FORMULAIRE DE DECLARATION
AU TITRE DE LA REGLEMENTATION RELATIVE AUX ICPE
(Articles 414-1 et suivants du code de l'environnement de la province Sud)
Contre attestation de dépôt**

ATTENTION

Le dossier accompagnant cette demande doit être établi en deux exemplaires papier accompagné
d'une version numérique

Dossier à retourner contre attestation de dépôt ou par lettre recommandée avec accusé de réception,
à l'attention du président de l'assemblée de province.

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de Nouvelle-Calédonie (DIMENC)

11er rue Unger

B.P. M2 – 98849 Nouméa Cedex

dimenc@gouv.nc

Tout dossier incomplet ne sera pas retenu

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Numéro de dossier : _____

Date de réception : |_|_| / |_|_| / |_|_|_|_|

Demande jugée

Complète

Incomplète

Inspecteur : _____

EXPLOITATION CONCERNÉE : Distillation d'huiles essentielles et d'alcools.

Extraction d'huiles végétales.

LOCALISATION DE L'INSTALLATION

Commune : 98812 Boulouparis

Zone PUD : _____

N° rue / N° lot et nom lotissement : Lot n°90 section périmètre 10 - RT1 sortie nord village

Références cadastrales : 607581 - 9697

Coordonnées du centre de l'installation (RGNC 91-93, projection Lambert NC) :

X : Longitude 166.04925. Latitude 21.8275 Y : E = 405090m ; N = 259838m ; MGS84

IDENTITE DU DEMANDEUR

Vous êtes un particulier

Civilité :

Madame

Monsieur

Nom de famille : _____ Nom de naissance : _____

Prénom(s) : _____

Nationalité : _____

Qualité du demandeur : _____

Vous êtes une personne morale

Dénomination commerciale : Distillerie de Boulouparis SARL

Raison sociale : Distillerie de Boulouparis

Forme juridique : SARL

Adresse du siège social : 109, avenue de Port Ouenghi - BP 300 - 98812 Boulouparis

N° Ridet

N° RC

N° RM

N° RA

Ridet = 1 433 911

Aucun N° attribué

Représentant légal (signataire du dossier) :

Madame

Monsieur

Qualité du signataire : Co-gérante de la SARL Distillerie de Boulouparis

Nom de famille : LATOUR Nom de naissance : LATOUR

Prénom(s) : Jordane, Myriam

Nationalité : Française

Responsable du suivi du dossier (si différent) :

Madame

Monsieur

Nom de famille : LATOUR Nom de naissance : _____

Prénom(s) : Francis, Serge

Adresse postale : BP 300 - 98812 Boulouparis

Téléphone : +687.70.98.13

Courriel : contact@distillerie-boulouparis.nc

COORDONNEES DU DEMANDEUR

Adresse de correspondance : Distillerie de Boulouparis SARL - BP 300 - 98812 Boulouparis

Commune : Boulouparis

Boîte postale : BP 300

Code postal et libellé : 98812 Pays : Nouvelle Calédonie

Téléphone fixe : +687.46.44.60 Téléphone mobile : +687.72.00.23

Courriel : contact@distillerie-boulouparis.nc Fax : _____

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de Nouvelle-Calédonie (DIMENC)

111 rue Unger
B.P. M2 - 98849 Nouméa Cedex
Tel. 27.02.30 - Fax 27.23.45
dimenc@gouv.nc



ACTIVITÉ FAISANT L'OBJET DE LA DÉCLARATION

Nature et volume des activités	Rubrique de la nomenclature associée	Classement D : régime de la déclaration NC : activité non classée
Distillation, extraction à la vapeur d'huiles essentielles. Total vases d'extraction = 11,2 m3.	Rubrique n° 2631. Extraction à la vapeur d'huiles essentielles.	D
Extraction d'huiles végétales par pressage à froid. Quantité = 200 Kgs par an, soit 1 Kg par jour.	Rubrique n° 2240. Extraction d'huiles végétales.	NC
Distillation, fermentation, macération, production d'alcools, eaux de vie, liqueurs. Quantité = 1.200 litres par an, soit 6 litres par jour.	Rubrique n° 2250. Distillation d'alcools d'origine agricoles, eaux de vie, liqueurs.	NC
Stockage et macération alcools, eaux de vie, liqueurs. Quantité : supérieure à 40° d'alcool = 0,6 m3, inférieure ou égale à 40° = 1 m3. Total = 1,6 m3.	Rubrique n° 2255. Stockage alcools de bouche d'origine agricole, eaux de vie et liqueurs.	NC
Séchage et broyage de produits naturels : tisanes, poudre de curcuma, cacao. Quantité = 75 Kgs par an, soit 375 grammes par jour.	Rubrique n°2220. Préparation et conservation de produits d'origine végétale par déshydratation.	NC
Fabrication artisanale de savons. Quantité = 100 Kgs par an, soit 500 grammes par jour.	Rubrique n° 2630. Fabrication industrielle de savons.	NC
Préparation et conditionnement de sirop de pomme liane. Quantité = 250 litres par an, soit 1,25 litre par jour.	Rubrique n° 2253. Préparation et conditionnement de boissons, jus de fruits, autres boissons.	NC

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de Nouvelle-Calédonie (DIMENC)

11er rue Unger
B.P. M2 - 98649 Nouméa Cedex
Tél. 27.02.30 - Fax 27.23.45
dimenc@gouv.nc



PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER (deux exemplaires papier et un exemplaire numérique)
les cartes et plans en version numérique sont exploitables par le système d'information géographique provincial (système RGNC 91-93 projection Lambert NC)

Colonne
 Réservée à
 l'administration

- Formulaire dûment complété, daté et signé
- Justificatif de moins de six (6) mois d'inscription au registre du commerce ou de l'agriculture, ou au répertoire des métiers ou identification des entreprises et établissements de Nouvelle-Calédonie (RIDET) ou extrait K-bis
- Justificatif des pouvoirs du signataire représentant la personne morale
- Plan orienté à l'échelle appropriée sur lequel sont indiqués l'emplacement de l'installation projetée, et dans un rayon de 100 mètres, l'occupation du sol, les activités et la vocation des bâtiments, les établissements recevant du public, les voies de communication, les hydrants (PI ou BI), les plans d'eau et les cours d'eau
- Plan de situation orienté et légendé, à l'échelle appropriée avec indication des zones de stockage, des moyens de lutte contre l'incendie de l'établissement, de l'assainissement lié à l'établissement (tracés des réseaux et ouvrages de traitement des effluents, avec mention du type de traitement et du dimensionnement)

REMARQUES IMPORTANTES

Si le président de l'assemblée de province estime que l'installation projetée n'est pas comprise dans la nomenclature des installations classées ou relève du régime de l'autorisation ou de l'autorisation simplifiée, il en avise l'intéressé. S'il estime que la déclaration est, en la forme, irrégulière ou incomplète, le président de l'assemblée de province invite le déclarant à régulariser ou à compléter sa déclaration dans un délai qu'il fixe. A défaut de régularisation dans ce délai, qui peut être éventuellement prolongé, il n'est pas donné suite à la déclaration.

FINALISATION DE LA DEMANDE

Fait à : Boulouparis, le 02 / 10 / 2022

Signature du déclarant :

SARL DISTILLERIE DE BOULOUPARIS

RTI - 98812 BOULOUPARIS

046 44 60

contact@distillerie-boulouparis.nc

www.distillerie-boulouparis.nc

Toute déclaration fautive ou mensongère est passible des peines prévues par l'article 441-7 du code pénal (un an d'emprisonnement et 1 789 900 F CFP d'amende)

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de Nouvelle-Calédonie (DIMENC)

11er rue Unger
 B.P. M2 - 98849 Nouméa Cedex
 Tél. 27.02.30 - Fax 27.23.45
 dimenc@gouv.nc

SITUATION AU REPERTOIRE RIDET A la date du lundi 26 septembre 2022

DISTILLERIE DE BOULOUPARIS
BP 300
98812 Boulouparis

Situation de l'entreprise **Inscrite, immatriculée au Ridet depuis le 22/05/2019**

Numéro RID 1 433 911

Désignation DISTILLERIE DE BOULOUPARIS

Sigle, Nom commercial

Forme juridique Société à responsabilité limitée (SARL)

Situation de l'établissement **Immatriculé le 22/05/2019, déclaré actif au 01/09/2019**

Numéro RIDET **1 433 911.001**

Enseigne

Adresse Village
Boulouparis

Activité principale exercée (APE) Fabrication d'huiles essentielles et végétales

Code APE **20.53Z** *Fabrication d'huiles essentielles*

Activités secondaires éventuelles
•Fabrication de savons cosmétiques
•Distillation de boissons alcoolisées

IMPORTANT

Le numéro Ridet doit obligatoirement figurer sur toute correspondance de l'entreprise.
En cas de modification (adresse, activité, statut, raison sociale ...) ou désaccord avec l'un des renseignements portés sur cet avis, contactez le centre de formalités des entreprises dont vous dépendez (CCI, CMA ou Chambre d'agriculture).

Aucune valeur juridique n'est attachée à l'avis de situation. À l'exception des informations relatives à l'identification de l'entreprise, les renseignements figurant dans ce document, en particulier le code d'Activité Principale Exercée (APE), n'ont de valeur que pour les applications statistiques. Ce code APE est attribué par l'Isee, selon la Nomenclature des Activités Françaises applicable en Nouvelle-Calédonie.

Du 2 MAI 2019.

STATUTS

DISTILLERIE
DE
BOULOUPARIS

(ORIGINAL)

DISTILLERIE DE BOULOUPARIS

STATUTS

LES SOUSSIGNÉS :

- I.- Madame **Jordane Myriam LATOUR**, chef de produit marketing, demeurant au MONT-DORE (Nouvelle-Calédonie) – Robinson, 288, rue de l'Écuyère.
De nationalité française.
Née à PAU (Pyrénées-Atlantiques), le 8 novembre 1984.
Et liée par un pacte civil de solidarité à Monsieur **Arnaud Jacques Joseph CHEVRY** (Né à MARSEILLE (Bouches-du-Rhône), le 6 mai 1986), sous le régime légal de la séparation des patrimoines, ainsi qu'elle le déclare expressément.
- II Et Monsieur **Francis Serge LATOUR**, directeur commercial, demeurant à BOULOUPARIS (Nouvelle-Calédonie) – 109, avenue de Port Ouenghi (B.P. 300 – 98812 BOULOUPARIS).
De nationalité française.
Né à FLEURANCE (Gers), le 4 août 1958.
Et marié avec Madame **Chantal Nicole GILLES** (Née à NOGARO (Gers), le 4 juin 1958), sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts, en l'absence de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de SAINT-MARTIN-DE-GOYNE, le 10 octobre 1981, lequel n'a subi aucune modification depuis, ainsi qu'il le déclare expressément.

ONT, par les présentes, établi les statuts d'une société commerciale qu'ils sont convenus de constituer entre eux.

STATUTS

TITRE 1

FORME – OBJET – DENOMINATION SOCIALE – DUREE – SIEGE SOCIAL

Article 1^{er} – FORME

Il est formé entre les propriétaires des parts composant le capital de la présente société, une société à responsabilité limitée régie par la législation en vigueur, notamment par les dispositions du LIVRE DEUXIÈME de la PREMIÈRE PARTIE du Code de Commerce, et du LIVRE DEUXIÈME de la DEUXIÈME PARTIE dudit code, et par les textes qui les ont modifiées ou complétées, ainsi que par les présents statuts.



02

Article 2 – OBJET SOCIAL

La société a pour objet :

- La fabrication d'huiles essentielles, et d'huiles végétales. La fabrication de savon cosmétique, et plus généralement de produits cosmétiques et pour la toilette. La production de boissons alcoolisées distillées.
- L'achat, la vente, l'échange, l'importation, l'exportation, la distribution, le conditionnement, l'emmagasiner, le warrantage, le transit, le transport, la manutention, la représentation, la commission, le courtage, la vente en gros, demi-gros et détail, de tous produits, matériels, matériaux et objets de toute nature et de toutes provenances entrant dans le cadre de l'objet social.
- La création, l'acquisition sous toutes formes, la propriété, l'exploitation, la location comme bailleur ou comme preneur, avec ou sans promesse de vente, de tous fonds ou établissements commerciaux entrant dans le cadre de l'objet social.
- L'acquisition sous toutes formes, la construction, l'aménagement, l'installation, la propriété, l'administration et la gestion, la location comme bailleur ou comme preneur, à court ou à long terme, avec ou sans promesse de vente, de tous immeubles bâtis ou non bâtis, pouvant servir, d'une manière quelconque, aux besoins et aux affaires de la société.
- La participation de la société à toutes entreprises ou sociétés, créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes et, notamment, aux entreprises ou sociétés dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social, et ce, par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, groupements d'intérêt économique, ou sociétés en participation.
- L'emprunt de toute somme, avec ou sans garanties réelles, nécessaire à la réalisation de l'objet social.

Article 3 – DÉNOMINATION

La dénomination sociale est : **DISTILLERIE DE BOULOUPARIS.**

Dans tous les actes et documents émanant de la société, la dénomination sociale doit toujours être précédée ou suivie des mots « Société à Responsabilité Limitée » ou des initiales « S.A.R.L. », de l'énonciation du montant du capital social et du numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

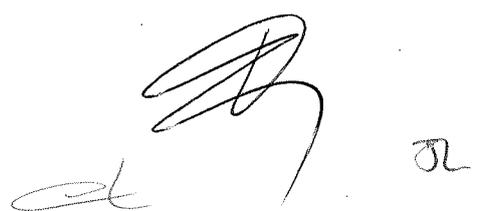
Article 4 – DURÉE

La durée de la société est fixée à **QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (99) ANNÉES** à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Article 5 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé au **BOULOUPARIS (Nouvelle-Calédonie) – 109, avenue de Port Ouenghi (B.P. 300 – 98812 BOULOUPARIS).**

Il peut être transféré en tout autre endroit par décision de l'associé unique ou par décision collective extraordinaire des associés si la société comprend plusieurs associés.



Handwritten signatures and initials at the bottom of the page.

TITRE 2

APPORTS – CAPITAL SOCIAL – PARTS SOCIALES

Article 6 – APPORTS

Il est apporté à la société en **numéraire** par chacun des associés, savoir :

- Par Madame Jordane LATOUR , la somme de SOIXANTE-QUINZE MILLE FRANCS XPF., ci	75.000 XPF
- Et par Monsieur Francis LATOUR , la somme de VINGT-CINQ MILLE FRANCS XPF., ci	25.000 XPF

- Total des apports de numéraire faits à la présente société : CENT MILLE FRANCS XPF., ci	100.000 XPF
	=====

Cette somme de 100.000 XPF a été déposée, dès avant ce jour, au crédit d'un compte ouvert au nom de la présente société en formation, chez la **BANQUE CALÉDONIENNE D'INVESTISSEMENT (B.C.I.)** à NOUMÉA, ainsi qu'il résulte d'une attestation délivrée par ladite banque, le 30 avril 2019, dont l'original ou une copie de l'original demeurera annexé à chacun des originaux des présentes.

Cette somme sera retirée par les gérants de la société sur présentation du certificat du Greffier du Tribunal Mixte de Commerce de NOUMÉA, attestant l'immatriculation de celle-ci au Registre du Commerce et des Sociétés.

Il n'est fait aucun apport en nature à la présente société.

Article 7 – CAPITAL SOCIAL

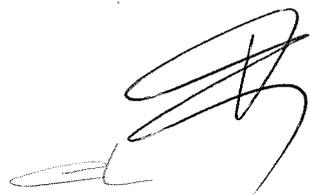
Le capital social est fixé à la somme de CENT MILLE FRANCS X.P.F. (100.000 XPF), montant des apports constatés sous l'article 6 qui précède.

Il est divisé en CENT (100) parts sociales égales de MILLE FRANCS X.P.F. (1000 XPF) chacune de valeur nominale, numérotées de 1 à 100 inclus, entièrement souscrites et intégralement libérées et attribuées aux associés proportionnellement à leur apport respectif, savoir :

- A Madame Jordane LATOUR , à concurrence de SOIXANTE-QUINZE parts sociales, numérotées de 1 à 75 inclus, ci	75
- Et à Monsieur Francis LATOUR , à concurrence de VINGT-CINQ parts sociales, numérotées de 76 à 100 inclus, ci	25

Total des parts sociales composant le capital de la société, CENT, ci	100
	=====

Conformément à la loi, il est expressément déclaré que les CENT (100) parts sociales ci-dessus créées ont été entièrement souscrites et intégralement libérées, qu'elles représentent des apports en numéraires et qu'elles sont attribuées aux associés dans les proportions indiquées ci-dessus.




Article 25 – DÉLAIS

Les délais stipulés aux présents statuts sont des délais francs.

Article 26 – APPLICATION DES STATUTS

1 - Les présents statuts ont été établis en conformité avec la législation en vigueur lors de leur signature.

Toute modification ultérieure de cette législation, à moins qu'il n'en soit disposé autrement, laissera subsister l'application, à titre conventionnel, desdits statuts.

2 - Lorsque pour une formalité donnée, il est fait référence à l'acte extrajudiciaire ou à la lettre recommandée avec demande d'avis de réception, cela doit s'entendre, en tant que de besoin, du recours à l'un des deux procédés considérés, dans un pays donné, comme présentant le plus de garantie pour porter une information à la connaissance de son destinataire.

JOUISSANCE DE LA PERSONNALITÉ MORALE - IMMATRICULATION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS – PUBLICITÉ – POUVOIRS FRAIS

I.- La société ne jouira de la personnalité morale qu'à dater de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

II.- Tous pouvoirs sont donnés aux gérants ci-après nommés, pour remplir les formalités de publicité prescrites par la loi, et spécialement pour signer l'avis à insérer dans un journal d'annonces légales.

Toutes les fois que cela sera compatible avec les prescriptions de la loi, les mêmes pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présents statuts ; en particulier, tous pouvoirs sont conférés au(x) gérant(s) de la société **WEIMANN & FIZELIER**, Port Plaisance, 10, Rue Jules Garnier, à NOUMÉA, à l'effet de signer la demande d'inscription au RIDET, la demande d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de NOUMÉA et pour effectuer la déclaration d'existence de la société, prévue par l'article 45-13 du code des impôts de la Nouvelle-Calédonie.

III.- Les frais, droits et honoraires des présentes et de leurs suites, seront supportés par la société, portés au compte de frais généraux et amortis dans la première année et, en tout cas, avant toute distribution de bénéfices.

DÉSIGNATION DES PREMIERS GÉRANTS

Sont désignés en qualité de premiers gérants de la société, à compter de ce jour et pour une durée non limitée :

Madame **Jordane Myriam LATOUR**, demeurant au MONT-DORE (Nouvelle-Calédonie) – Robinson, 288, rue de l'Écuyère ; De nationalité française ; Née à PAU (Pyrénées-Atlantiques), le 8 novembre 1984.

Et Monsieur **Francis Serge LATOUR**, demeurant à BOULOUPARIS (Nouvelle-Calédonie) – 109, avenue de Port Ouenghi (B.P. 300 – 98812 BOULOUPARIS) ; De nationalité française ; Né à FLEURANCE (Gers), le 4 août 1958.

Madame **Jordane LATOUR** et Monsieur **Francis LATOUR**, soussignés, qui déclarent accepter les fonctions de gérants qui leur sont ainsi confiées et n'être atteints d'aucune cause d'incapacité ou d'incompatibilité de nature à leur en interdire l'exercice.



Madame **Jordane LATOUR** et Monsieur **Francis LATOUR** exerceront leurs fonctions de gérants de la société, conformément aux dispositions de la loi et des présents statuts.

INTERVENTION DU CONJOINT COMMUN EN BIENS

Au présent acte est intervenue Madame **Chantal GILLES** susnommée en tête des présentes, épouse de Monsieur **Francis LATOUR** avec lequel elle demeure à l'adresse sus indiquée.

Laquelle, ici présente, après avoir pris connaissance, par elle-même, de tout ce qui précède, a déclaré :

- Avoir été régulièrement informée, dès avant ce jour, conformément aux dispositions de l'article 1832-2 du Code Civil, du projet de son conjoint d'effectuer, au profit de la présente société, l'apport en numéraire visé sous l'article 6 des présents statuts, au moyen des deniers dépendant de la communauté de biens existant entre eux.
- Donner, en tant que de besoin, son consentement à l'apport ainsi effectué par son conjoint.
- Et accepter que son conjoint, ait seul la qualité d'associé au sein de la présente société, au titre de l'apport en numéraire ainsi effectué.

Fait en cinq exemplaires originaux.

A NOUMÉA, le 2 mai 2019.

Les Associés et gérants

 Francis LATOUR	 Jordane LATOUR
---	--

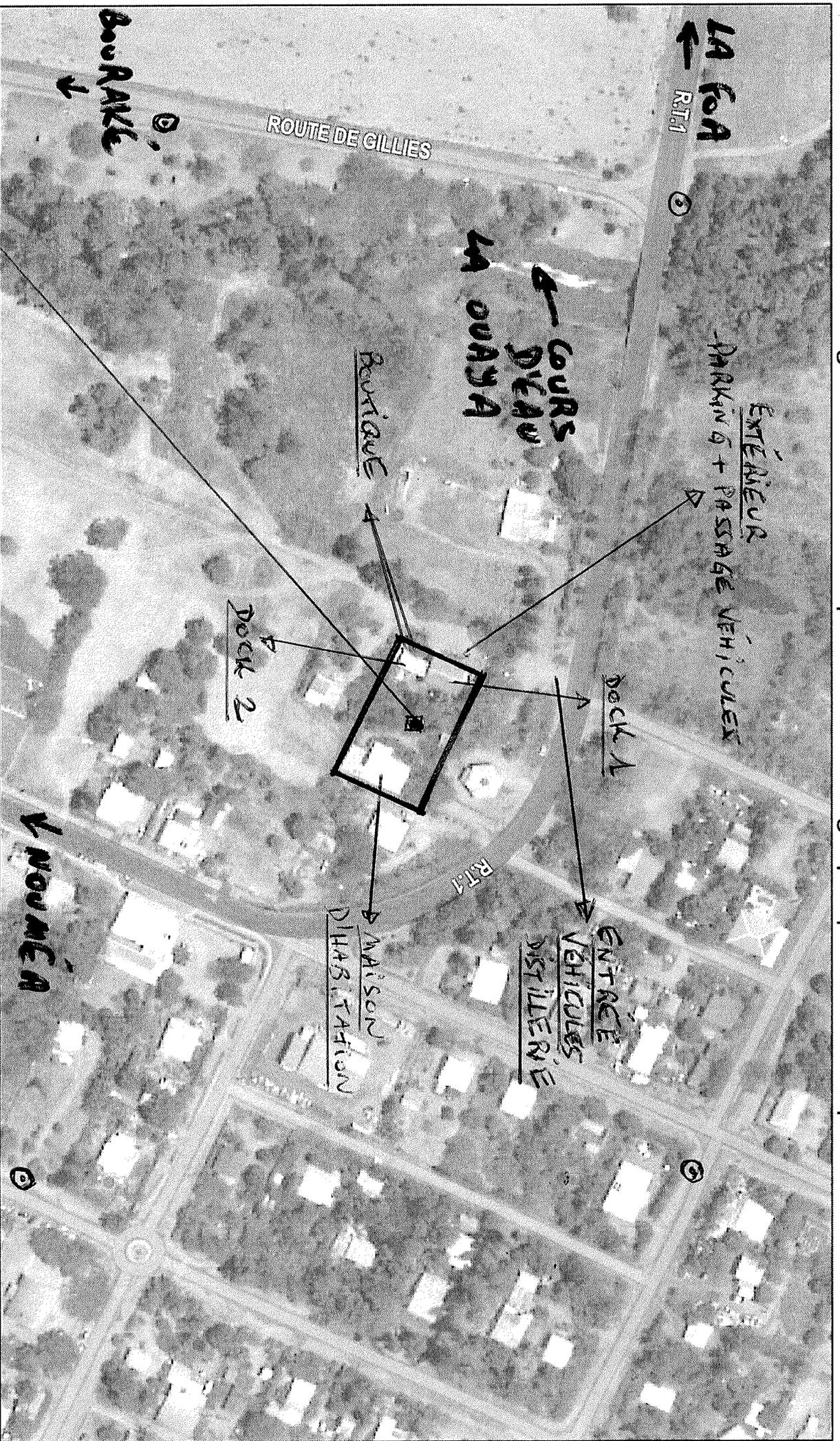
Le conjoint commun en biens

 Chantal GILLES, épouse LATOUR

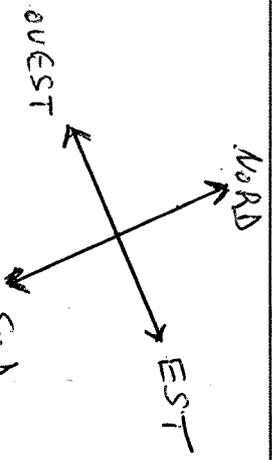
DUPLICATA - 3 MAI 2019

Original enregistré à Nouméa, le
F° 26 N° 299 Bord M 19
GRATIS

Carte générée avec l'explorateur cartographique de Géorep.nc



26/09/2022 14:05:02
 - Longitude = 166.04825
 - Latitude = 21.86275
 - E = 405090 M
 - N = 259838 M
 - MGS 84



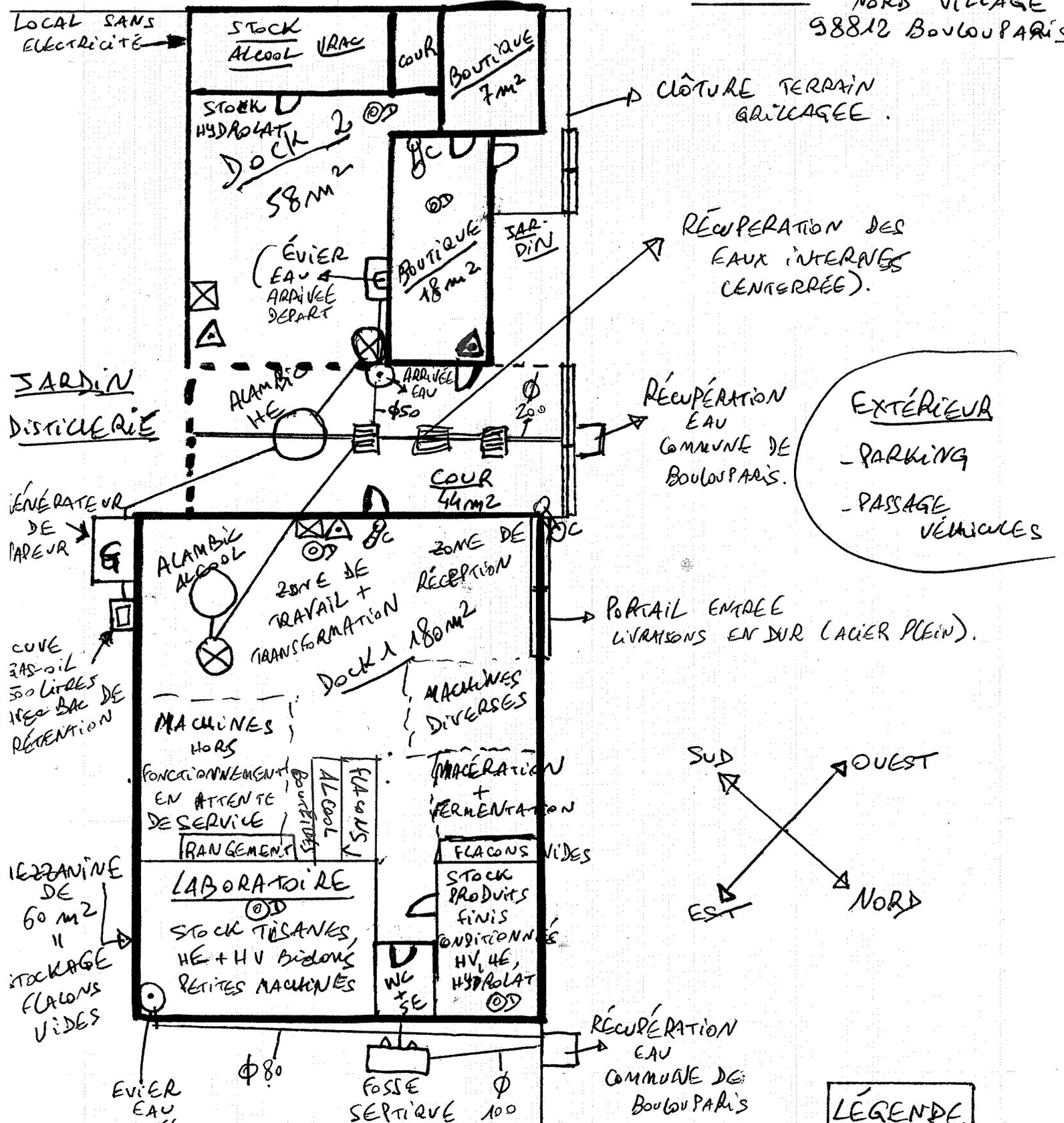
DISTRICTE DE BOULOU PAÏS SAOL.
 DOSSIER ICPÉ = DÉPARTEMENT D'INDÉNÉ
 ADRESSE = RT1 - SORTIE NORD
 VILLAGE
 58812 BOULOU PAÏS

Source: Esri, Maxar, Earthstar Geographics, and the GIS User Community
 Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie / Province Nord / SIE SERVAL
 BOUCHES A WENDIÉ

DISTILLERIE DE BOULOUPARIS SARL

DOSSIER ICPE - DÉCLARATION DIMENC

ADRESSE : RT1 - SORTIE
NORD VILLAGE
98812 BOULOUPARIS



Boulouparis, le 26/09/22

SARL DISTILLERIE DE BOULOUPARIS
RT1 - 98812 BOULOUPARIS
46 40 60
contact@distillerie-boulouparis.nc
www.distillerie-boulouparis.nc
N° Rider : 1433 911001 RES Nouméa

- LÉGENDE**

 - HE = Huile Essentielle
 - ⊙ = DÉTECTEUR DE FUMÉES
 - ▲ = EXTINCTEURS (3)
 - 📹 = CAMÉRA VIDÉO (3)
 - ☒ = TABLEAU ÉLECTRIQUE (2)
 - HV = HUILE VÉGÉTALE
 - WC + SE = WC + SAUCE D'EAU